



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

1222 Voirie départementale - Modernisation du réseau routier Convention d'exécution du Contrat de plan Etat - Région 2000 - 2006

Rapport n° CP/2014/342

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Proposition de convention de mise en œuvre des engagements pris au titre du Contrat de Plan Etat – Région 2000 -2006 pour les opérations 'RD 1004 Déviation de Marlenheim', 'RD 1063 Déviation de Soufflenheim' et 'RD 1004 Aménagement des carrefours à Marmoutier'.

A la suite du transfert le 1er janvier 2006 des routes nationales d'intérêt local (RNIL) aux départements, le Département du Bas-Rhin est devenu maître d'ouvrage d'opérations d'investissement inscrites au contrat de plan Etat-Régions 2000-2006.

La contribution de la Région Alsace a été définie conformément aux clés de répartition arrêtées aux conventions d'exécution relatives aux opérations du Contrat de Plan 2000-2006 :

- RN4 - déviation de Marlenheim : 28,50 % limité à 3 583 M€ ;
- RN63 - déviation de Soufflenheim : 25 % limité à 3 025 M€ ;
- RN4 - aménagement des carrefours à Marmoutier : 25 % limité à 1 968 M€.

Du fait des procédures règlementaires à mettre en œuvre et d'obligations de stabilisation des dépenses d'investissements en budget contraint, les opérations d'investissement ont été réalisées successivement par le Conseil Général de la façon suivante :

- RN4 - déviation de Marlenheim : les travaux ont été exécutés sur les exercices 2007 à 2011 inclus - Reste en cours d'exécution en 2014 le confortement des aménagements paysagers
- RN63 - Déviation de Soufflenheim : les travaux ont été exécutés sur les exercices 2009 à 2013 inclus - Restent en cours en 2014 les travaux de remise en état avant transfert dans le domaine public communal des tronçons de la RD1063 qui n'ont plus vocation à assurer un rôle de voirie structurante et les travaux d'aménagement paysager (2014 à 2016).
- RN4 - Aménagement des carrefours à Marmoutier : les travaux ont débuté en 2013 après la phase d'acquisitions foncières. Seront débutées en 2014 la phase travaux du giratoires Nord, et de la section de route courante de l'opération.

La présente convention a pour objet de prolonger les engagements pris au titre des conventions d'exécution portant sur les opérations du contrat de Plan-Etat-Régions 2000-2006 indiqués ci-dessus après la durée initiale de 5 ans, La contribution de la Région Alsace reste inchangée.

La présente convention prend effet à la date de sa signature par le dernier signataire et expire au versement du solde des flux financiers dus au titre des conventions d'exécution.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération prolongeant les effets des engagements pris au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2000 -2006 pour les opérations "RD 1004 Déviation de Marlenheim", "RD1063 Déviation de Soufflenheim" et "RD 1004 Aménagement des carrefours à Marmoutier" ;

- autorise le président du Conseil Général à signer et à exécuter cette convention au nom du Département.

Strasbourg, le 22/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL